



Commune de Reuil en Brie **Compte rendu du Conseil Municipal du 7 Juillet 2017**

Présents : Patrick ROMANOW, Dominique BANCHEREAU, Pascal CARBUCCIA, Sophie CORNILLET, Evelyne COUSIN-MAZUR, Lucien DUBOIS, Francis MOIGNOT, Catherine RIEHL, Françoise SADKOWSKI.

Absents excusés : Yvelise BITOUN qui a donné pouvoir à Françoise SADKOWSKI, Didier HAMMEL qui a donné pouvoir à Dominique BANCHEREAU, Claude ROBBE qui a donné pouvoir à Lucien DUBOIS et Claude TESSIER qui a donné pouvoir à Pascal CARBUCCIA.

Absente excusée : Anne BOULIN,

La séance commence à 20h30. Monsieur Lucien DUBOIS est nommé secrétaire de séance.

Points Supplémentaires à ajouter à l'ordre du jour :

Monsieur le Maire propose d'ajouter les points suivants :

- Redevance Orange ;
- Subvention SDESM 2018 ;
- Subvention FER.

Adopté à l'unanimité

1. Lecture pour approbation des procès-verbaux des Conseils Municipaux des 7 avril et 30 juin 2017.

Monsieur Lucien DUBOIS fait état d'une demande de Didier HAMMEL concernant sa demande sur la fibre optique (point divers CM du 7 avril). Monsieur le Maire indique que cette demande, relevant plutôt d'une motion, fera l'objet d'un point particulier mis à l'ordre du jour d'un prochain Conseil Municipal.

Adoptés à l'unanimité.

2. Subvention Conseil départemental pour travaux entretien voirie.

Monsieur le Maire demande au Conseil d'approuver l'attribution de cette subvention d'un montant de 2 640€.

Adopté à l'unanimité.

3. Participation Sport et Loisirs pour Tous.

Monsieur le Maire propose de reconduire pour cette année encore, la participation communale d'un montant de 11€ par semaine et par enfant ; cette somme correspond à la différence de prix entre un participant non Fertois et le tarif Fertois le plus élevé. Il est précisé que les séjours transplantés ne sont pas subventionnés.

Adopté à l'unanimité.

4. Fixation du taux d'avancement cadre emploi 1.

Des agents peuvent être promus cette année dans le cadre de l'avancement ordinaire de carrière. Monsieur le Maire, propose d'appliquer un taux de promotion à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement de grade, de 50%. Le nombre d'agents

concernés étant de 2, cela porte donc à 2 le nombre de fonctionnaires pouvant être promu au grade supérieur.

Adopté à l'unanimité.

5. Création d'un poste d'Adjoint Technique Principal 2^{ème} Classe.

La conséquence mécanique de l'adoption du point précédent, est la création d'un poste d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe pour l'agent proposé à promotion.

Adopté par 12 voix pour et 1 abstention.

6. Projet de périmètre communauté d'agglomération.

Monsieur le Maire expose le projet de périmètre d'une communauté d'agglomération issue de la fusion des communautés de communes du Pays de COULOMMIERS et du Pays FERTOIS. Cette nouvelle entité comprendra 43 communes et 75 922 habitants. Après débat, le projet est soumis à l'approbation du Conseil.

Adopté par 11 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention.

7. Indemnité de conseil attribuée au Comptable du Trésor.

Monsieur le Maire indique qu'en cas de changement du Comptable du Trésor, le Conseil doit se prononcer à nouveau sur les indemnités de conseil du nouveau fonctionnaire. La proposition de reconduire le taux jusque-là appliqué soit 50% est soumise à l'avis du Conseil.

Adopté par 12 voix pour et 1 voix contre.

8. Redevance GRDF 2017.

Monsieur le Maire propose d'approuver la redevance selon calcul présenté pour un montant de 267,34€.

Adopté à l'unanimité.

9. Redevance Orange.

Monsieur le Maire propose d'approuver la redevance pour un montant de 513,48€.

Adopté à l'unanimité

10. Subvention SDESM 2018.

Monsieur Pascal CARBUCCIA présente les travaux 2018 de modernisation d'éclairage public, et sollicite l'avis du Conseil de solliciter une subvention au SDESM de 50% sur le montant HT.

- a) Bourg : Rue des Vignes, rue de la Carrière et rue du Tillet soit 17 points lumineux pour 9 402,62€ TTC
- b) Remplacement coffret électrique rue des Vignes pour 3 012€ TTC
- c) Remplacement de 2 poteaux et alimentation panneau lumineux rue du 8 mai 1945 niveau place pour 11 213,23€ TTC

Soit un total 23 627,85€ TTC et 19 689,88€ HT

Adopté à l'unanimité

11. Subvention FER

Monsieur le Maire indique qu'il convient de préciser les montants de la subvention demandée lors du Conseil du 7 avril auprès du FER (Fonds d'Équipement Rural). La subvention sollicitée est ventilée comme suit :

- a) 50% sur une base de 20 835€ HT pour la zone 30
- b) 30% sur une base de 18 860€ HT pour les travaux PMR

Adopté à l'unanimité

Points divers.

Monsieur le Maire procède au tour de table habituel :

Pascal CARBUCCIA indique que la dotation de solidarité pour intempéries de mai/juin 2016 vient de nous être notifiée pour un montant de 23 818,18€ soit 28,32% du montant des travaux éligibles retenus.

Par ailleurs, suite aux dommages constatés et aux problèmes de circulation rencontrés par les véhicules de fort tonnage, une étude va être menée sur l'ilot situé rue du 8 mai 1945 en sortie de village direction Luzancy.

Françoise SADKOWSKI demande si la date de l'augmentation de débit Internet prévue par Orange pour le bourg est connue. Il lui est répondu que ce "serait" prévu pour le 23 juillet 2017 suite à quelques retards.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

Vu par Nous, Maire de Reuil en Brie (77260) pour être affiché le 11 Juillet 2017 à la porte de la mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1984.

À Reuil en Brie le 11 Juillet 2017.

Le Maire,
P. ROMANOW

